

MAIRIE DE LAVAUSSEAU

2, place de la Mairie

86 470 LAVAUSSEAU

Téléphone : 05.49.57.81.05

Télécopie : 05.49.43.61.37

Mail : mairie.lavausseau@orange.fr

Madame la Préfète de la Vienne
DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des Territoires et
Evaluation Division Intégration de
l'environnement et évaluation
15 rue Arthur Ranc - BP.60539
86020 Poitiers CEDEX

Objet : demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant le plan local d'urbanisme de la commune de Lavausseau

Madame la Préfète de la Vienne,

Le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement a modifié la liste des plans et programmes soumis à évaluation environnementale et a créé une procédure d'examen au cas par cas pour certains d'entre eux, en application de l'article R.122-17 II du code de l'environnement.

En conséquence, je vous demande de procéder à l'examen du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article R.122-18 du code de l'environnement afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche évaluation environnementale.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joints les éléments nécessaires à l'examen du cas par cas relatifs aux caractéristiques de recevabilité du plan/programme.

- Diagnostic et état initial de l'environnement ;
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Mme le Maire,
Claudine AULIARD.

